

Animateur, animatrice d'activités et de vie quotidienne (CPJEPS)

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF AS)

N° de marché : 2023P053S04582

Organisme responsable et contact

UNION REGIONALE DES
FRANCAS DE NOUVELLE-
AQUITAINE
Roy Nathalie
06.22.05.42.76
nroy@francas-na.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salaré(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Non renseigné

Conditions d'accès :

Les pré-requis obligatoires liés à cette
composante seront précisés et détaillés dans
la réponse de l'organisme de formation.

Prérequis pédagogiques :

L'arrêté du 26 février 2019 indique que les
exigences préalables à la mise en situation
professionnelle ont pour but de vérifier les
capacités du candidat à suivre le cursus de
formation et de lui permettre d'accéder à la
mention « animateur d'activités et de vie
quotidienne » du CP-JEPS. Elles sont de
deux ordres- être titulaire de l'une des
attestations de formation relative au
secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2,
AFGSU, STT) valide- être capable de prendre
en charge un groupe de vie quotidienne
ou d'activité en sécurité Les candidats
justifieront de ces prérequis

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La présente consultation cible des actions devant répondre aux besoins en compétences des entreprises, et en qualification des publics afin de faciliter l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable.

Contenu et modalités d'organisation

Positionnement.. - Définition du projet individuel de formation. Bilan individuel de compétences au regard du référentiel du CPJEPS.. - 35 hUC1 Participer au projet et à la vie de la structure. - Valeurs et principes des textes fondateurs de la République dont la Laïcité Organisation administrative et juridique de l'Etat, histoire de l'animation et de l'Education Populaire, relation aux acteurs éducatifs (famille école association, élus, collectivité territoriale), les centres de loisirs, les fiches de postes, contrat de travail, relation hiérarchique, partenariat, le travail en équipe, la communication dans et pour une structure, principe de base les outils de communication, fonction d'accueil, d'information, et d'orientation, démarche d'implication des familles - 105 hUC 2: Anime les temps de vie quotidienne de groupes.. - Connaissance des publics, la famille et sociologie de la famille, préservation de l'intégrité des publics, Bienveillance et maltraitance, les différents moments de vie quotidienne, leurs enjeux, leur organisation, concilier les rythmes de vie, prévenir les conduites addictives, gestion des conflits d'enfants, cohésion de groupe relation à l'autorité, démarches pédagogiques pour accueillir, informer, orienter les publics, construire une relation de qualité avec les publics, adapter les espaces d'accueil et d'animation. Articulation entre temps libres et temps dirigés - 80 hUC3: Concevoir des activités en direction d'un groupe.. - Aménagement des espaces comme levier pédagogique, méthodes pédagogiques, progression pédagogiques, méthodologie de projets, le jeu, les outils de participation du public (démarche, notion, échelle de hart) - 70 hUC4: Animer des activités - Animer différentes activités (ADST, sportive et de pleine nature EEDD, expression, numérique, culturelle, Europe, débat à visée philosophique,), motiver et impliquer le public, gérer la logistique de l'activité - 210 h

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

**CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne - Niveau 3 : CAP, BEP
(Niveau 3 européen)**

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00489697	du 30/09/2024 au 24/10/2025	Rochefort (17)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE		Non éligible	FPC